

## Réunion du 2 mars 2022

Absente : Fabienne LATRONCHE a donné pouvoir à Valérie BERGON, Elise NOILLAC a donné pouvoir à Gérard TOURNEIX.

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 :

Le maire informe de la similitude des comptes de gestion de la Trésorerie et des comptes administratifs de la commune et de l'accord du Trésorier pour le vote.

Chaque élu a été destinataire d'un condensé du compte administratif 2021 de la commune et de la caisse des écoles Après la présentation par le maire et un échange avec les élus, le 1<sup>er</sup> adjoint procède au vote, le maire s'étant retiré.

Le conseil vote favorablement et à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs.

### Affectation des résultats :

Le maire soumet au vote l'affectation des résultats sur les prochains budgets primitifs :

a) 2 284,28 € pour la caisse des écoles,

b) pour le budget principal, 137 265,85 € affectés au besoin de financement de l'investissement et 122 916,49 € à reporter en fonctionnement.

Le conseil vote favorablement l'affectation des résultats

### Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 :

Cette année, la quote-part de la commune s'élève à 4 613,38 €. Comme chaque année, les élus doivent décider si cette somme sera mise en recouvrement par les services fiscaux ou si elle sera inscrite sur le budget.

Le conseil décide de fiscaliser cette somme.

### Remise de voiries rétablies par ASF :

La société ASF régularise après plusieurs années la remise à la commune de l'assise de voiries reliant la RD 53 au lieu-dit La Saumetterie et le lotissement de la Croix du Doubs au village ASF (La Croix de la Poule).

Remise d'ouvrages (portion de voirie) au droit de la RD 1089 sur une portion de 224 ml de voirie reliant La Maisonneuve au giratoire.

Le conseil donne pouvoir au maire pour régularisation.

### Eclairage public :

Horloge astronomique au poste de La Versanne (la FDEE19 annonce un coût pour ce type de matériel d'environ 300 € HT, pris en charge à moitié par la commune), le conseil est d'accord.

Examen des demandes d'extension de l'éclairage public à Leymarie et au Bourg (secteur des cascades).

Le bureau SOCAMA a fait une première approche pour le compte de la FDEE19 qui a la compétence éclairage public : il y aurait une participation de 10 950 € pour la commune au Bourg, sur le secteur des cascades.

Idem pour Leymarie : participation de 1 916,25 € si poteau bois avec candélabre classique et 2 025 ,75 € si candélabre de style.

Le conseil propose d'engager les études ; pour le secteur des cascades, il faudrait voir avec le demandeur, car il y a aussi une sollicitation pour un revêtement au niveau de

l'accès au chalet des cascades (chemin rural), une priorité dans les investissements à faire sera ainsi établie.

#### Hostellerie de la Vallée :

Pour faire suite à une demande de l'Etat, une étude économique concernant l'activité hôtellerie-restauration dans la commune a été commandée à la CCI (montant 790 € HT) ; on devrait l'avoir d'ici une semaine.

Pour ce qui est de l'isolation par l'extérieur du bâtiment dit moderne, l'ABF a donné son accord pour l'option enduit.

La Préfecture a demandé la scission du dossier en 2 pour le financement par l'Etat : la rénovation énergétique serait éligible à la DETR et les autres travaux le seraient à la DSIL ; pour cette dernière, il y a obligation que le dossier soit porté par l'agglomération. Une intervention a été faite en ce sens auprès de TULLE'AGGLO qui accepterait ce portage.

Une fiche action a été élaborée pour candidater dans le cadre du Contrat de Développement et de Transitions 2022-2028 des agglomérations de Tulle et de Brive.

L'architecte et les bureaux associés travaillent actuellement sur l'APD. Le maire a rappelé à M. TURLIER le souhait des élus de pouvoir consulter les entreprises en juin-juillet 2022 afin de pouvoir commencer les travaux en septembre-octobre.

Opération 1000 cafés : après contact avec l'organisme, il s'avère que cette opération concerne avant tout les cafés multi-services. Ils apportent une aide matérielle et un fond de trésorerie. Une personne associée aide à la gérance du café. Notre projet n'est pas tout à fait en adéquation avec cette opération.

Le conseil délibère favorablement pour la DSIL. Par principe, le conseil donne son accord à toute délibération à prendre dans le cadre de ces dossiers de demande de subvention.

#### Snack-bar :

La réfection de la toiture est achevée.

Après une rencontre organisée avec la locataire de l'an passé, il s'avère que celle-ci ne souhaite pas relouer cette année. Il nous faut donc chercher un locataire pour la saison.

Par ailleurs, projet d'installer de la canisse sur le toit de la terrasse pour couper la chaleur.

#### Projets :

Voirie : plusieurs endroits dans la commune à Vieillemarette, Orliaguet, Lavergne, La Bitarelle. Une seule entreprise a répondu pour l'instant, à revoir une prochaine fois.

Bâtiment en ruine au Bourg dans le jardin de la cure : à voir avec M. JOUDINAUD, architecte, pour au moins sécuriser les lieux.

#### Parc du castel :

Proposition de vote de deux avenants relatifs à la prolongation des délais de réalisation des travaux pour les entreprises BLANCHON et FAUCHER. Le conseil donne son accord.

Une réunion est programmée demain à 11 h avec l'entreprise SEVE PAYSAGE.

SEVE PAYSAGE propose un devis à 3645 € pour grillage + piquets, moins cher que la proposition de l'entreprise MADELMOND (accord donc pour avenant au marché de SEVE PAYSAGE, en retour la prestation sera retirée à l'entreprise MADELMOND).

#### PLU :

Le maire a eu à nouveau un contact avec M. PANUEL de la DDT ; celui-ci a promis de s'occuper de Gimel en mars.

### Chemin de Braguse :

Pour dégager le chemin entravé par la chute de gros arbres, examen de devis. Entreprises Ludovic et Laury DUBOIS (intervention manuelle) : 1 500 €. Entreprise MARSALEIX (intervention mécanique) : 1 000 € HT.

Le conseil choisit l'entreprise MARSALEIX.

### Affaires diverses :

- Sollicitations des propriétaires du chalet des cascades : proposition du conseil de prioriser entre l'éclairage ou la voirie, apposition d'un panneau dans le bourg pour indiquer le chalet (financé par leur soin).
- ONF : convention reçue pour une subvention de l'Etat pour le reboisement évoqué lors d'une précédente réunion, d'un montant de 8 967,30 € (80 % du montant estimatif des travaux).
- Instance d'autonomie de Corrèze : la participation est portée à 3,45 € par habitant ; à noter que 11 personnes résidant sur la commune étaient bénéficiaires en 2021 des services de cette Instance.
- Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 27 mars.
- ASF : le maire informe qu'à leur demande, il a rencontré les responsables d'ASF le 16 février dernier qui lui ont indiqué que les normes sonores n'étaient pas dépassées, en clair la société respecte la loi.
- CR des réunions de la commission tourisme de TULLE AGGLO auxquelles participent Gérard TOURNEIX et le maire. Présentation d'un projet de maillage de sentiers pédestres à travers le territoire de l'agglomération.
- Gérard TOURNEIX évoque une petite anomalie au sujet d'une analyse d'eau sur les captages de La Chastre ; cela n'existait pas auparavant (est-ce une norme qui a changé ? avec la volonté de faire abandonner ce type de ressources en eau potable ?)
- Gérard TOURNEIX évoque les récents événements d'Ukraine, il se dit prêt à accueillir des réfugiés s'il le faut. En urgence, le conseil vote un premier secours de 150 € (via le FACECO : Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales).